

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1236 arrêté de promulgation n° 1236.

n° 1236

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 9 du 01/09/1965

Date de publication

24 juillet 1965

Date du numéro

1 septembre 1965

VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : — loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis (J.O.RF. du 11 juillet 1965, p.5950, 1, 2, 3, 4).

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef de Territoire et par délégation : L'Administrateur en chef chargé de l'expédition des affaires courantes du Secrétariat général, Henri BEAUX.